

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1160 rapportant les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 945 du 18 septembre 1939.

n° 1160

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 décembre 1940

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro
31 décembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrête du 15 novembre 1921 portant réglementat ion des sanctions de police administrative à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 161, du 18 février 1939, intligéant la peine de la résidence obligatoire à Abdallah Houssein Ali Noor : Vu l'arrêté n° 915. du 18 septembre 1939, modifiant l'arrêté n° 161 susvisé en ce qui concerne la peine infligée à Abdallah Houssein Ali Noor ; Après avis du Procureur de la République : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 28 décembre 1940.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 915 du 18 septembre 1939 susvisé sont rapportés. Art. 2. — Le présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter du 9 janvier 1911, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.